



Commission du CSE Central UES « Prime de Progrès »

Elle est composée de 5 membres du CSEC dont au moins un représentant du collège encadrement et un représentant par organisation syndicale représentative.

Elle se réunit 4 fois par an, pas de crédit d'heures.

Son rôle est contrôler et de suivre le bon fonctionnement générale de l'accord de Prime de progrès (signé par les membres titulaires du CSEC)

- le jeudi 24 Mar de 09h00 à 19h59
- le jeudi 23 Juin de 09h00 à 19h59
- le jeudi 22 Sep de 09h00 à 19h59
- le lundi 19 Déc de 09h00 à 19h59